

**Evolutions étudiées de la grille Météo-France
Du complément fonctionnel indemnitaire des assistants et adjoints**

Objectif d'évolution	Traduction dans la grille de l'évolution	Estimation du nombre d'agents concernés
Evolution 1		
revalorisation des fonctions « ressources humaines » dans les directions centrales et thématiques et dans les directions interrégionales	passage du niveau B au niveau 1 de la fonction « gestionnaire local de personnels dans les directions centrales et thématiques ou dans les directions interrégionales »	15
	introduction dans le niveau 2 de la fonction suivante : « chargé d'encadrement d'une unité « ressources humaines » ou responsable du secteur de gestion des ressources humaines dans les directions centrales et thématiques ou dans les directions interrégionales » ;	4
	introduction dans le niveau 3 de la fonction suivante : « chef de la division ressources humaines de la Direction du centre de Toulouse »	1
Evolution 2		
revalorisation des fonctions des gestionnaires centraux des domaines finances comptabilité et gestion des ressources humaines	introduction au niveau 2 d'une fonction : « Gestionnaire financier au secrétariat général » et d'une fonction « gestionnaire central de personnels (y compris gestionnaire de paye) à la direction des ressources humaines »,	35
	passage au niveau 3 de la fonction « chargé d'encadrement d'une unité finances ou ressources humaines au secrétariat général ou à la direction des ressources humaines ».	2
	passage d'agents classés en "expert confirmé" en "experts seniors"	7
Evolution 3		
revalorisation des fonctions du domaine logistique	passage du niveau B au niveau 1 de la fonction « gestionnaire logistique » ;	4
	introduction au niveau 2 d'une fonction reformulée « chargée d'encadrement d'une unité logistique »	7